

Équipements de protection individuelle

Conception d'un programme d'ÉPI efficace

Sur cette page

Qu'est-ce que l'équipement de protection individuelle (ÉPI)?

Quel est le rôle des équipements de protection individuelle (ÉPI)?

Quand devrait-on utiliser des ÉPI?

Qui doit assumer les coûts des ÉPI selon la loi?

Comment conçoit-on un programme d'ÉPI?

Pourquoi devrait-on d'abord relever les dangers et procéder à une évaluation des risques?

Quelles sont les étapes du choix des ÉPI?

Comment faire la promotion d'un programme d'ÉPI?

Pourquoi tant de précautions à l'égard des ÉPI?

Quel est un exemple d'une liste de vérification d'un programme d'ÉPI?

Qu'est-ce que l'équipement de protection individuelle (ÉPI)?

Il s'agit d'équipement que portent les travailleurs pour réduire au minimum leur exposition à certains risques. On compte parmi ces équipements les appareils respiratoires, les gants, les tabliers, les amortisseurs de chute, les combinaisons complètes, ainsi que les dispositifs de protection pour la tête, les yeux et les pieds. Leur utilisation ne constitue que l'un des éléments d'un programme complet de maîtrise des dangers qui devrait comprendre divers moyens d'assurer aux travailleurs un milieu sain et sécuritaire. Ces équipements ne réduisent pas les risques eux-mêmes et ne garantissent pas une protection permanente et totale.

Quel est le rôle des équipements de protection individuelle (ÉPI)?

Il existe des risques dans tous les lieux de travail. La priorité consiste à suivre la « hiérarchie des mesures de maîtrise des risques », notamment l'élimination, la substitution ou les mesures d'ingénierie visant à prévenir les dangers à la source ou le long de la trajectoire entre la source et le travailleur. Les méthodes sont nombreuses et on doit choisir celles qui conviennent le mieux à chaque situation.

Des mesures de maîtrise sont habituellement prises :

- 1. à la source (l'origine du danger)
- 2. le long de la trajectoire (voie de « transmission » du danger)
- 3. sur le travailleur

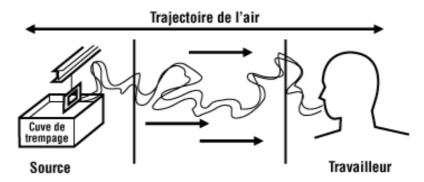


Figure 1 : Points de maîtrise : à la source, le long de la trajectoire et sur le travailleur.

La méthode qui consiste à s'attaquer au danger à sa source constitue le premier choix puisqu'elle permet d'éliminer le danger du lieu de travail ou du moins de l'isoler des travailleurs. Cette méthode pourrait entraîner le remplacement de certaines matières par d'autres moins dangereuses, l'isolement de l'élément dangereux, la ventilation, l'ajout de dispositifs de sécurité à l'équipement existant, la redéfinition des méthodes de travail ou l'achat de nouveaux équipements. Les mesures administratives comme les pratiques de travail, l'éducation ou la formation et l'entretien des locaux constituent également des moyens de maîtriser les risques.

Lorsqu'un danger **ne peut être éliminé ou convenablement maîtrisé**, les équipements de protection individuelle (ÉPI) peuvent être utilisés.

L'ÉPI est considéré comme le niveau de protection ultime lorsqu'aucune des autres méthodes de protection n'est disponible ou envisageable. Consultez la fiche d'information Réponses SST intitulée <u>Contrôle des dangers</u> pour obtenir de l'information sur un programme de maîtrise des dangers.

Avant même de décider d'entreprendre ou d'élargir un programme d'ÉPI, il importe de comprendre les principes qui sous-tendent les stratégies de protection. Les principaux éléments dont il faut tenir compte sont :

- la protection des travailleurs
- la conformité avec les lois, règlements, normes et lignes directrices applicables

- la conformité avec les exigences internes de l'entreprise
- la faisabilité technique

Une bonne stratégie globale tient compte des dangers, comporte une <u>évaluation des risques</u>, évalue toutes les méthodes de maîtrise possibles, intègre différentes approches et prévoit des réexamens fréquents des mesures de maîtrise afin de s'assurer que les dangers continuent d'être contrôlés.

Quand devrait-on utiliser des ÉPI?

Les ÉPI servent à réduire ou à minimiser l'exposition à des agents physiques, chimiques, ergonomiques ou biologiques nocifs ou le contact avec ces derniers. N'oubliez pas que le recours à un ÉPI « n'élimine pas » un danger. Il peut toutefois atténuer les risques de blessure. Par exemple, le port des protège-tympans ou des serre-têtes antibruit réduit les risques de dommages auditifs dans la mesure où ces derniers conviennent au type d'exposition au bruit et qu'ils sont utilisés correctement. Le port de protecteurs auditifs n'élimine toutefois pas le bruit.

On ne devrait avoir recours aux ÉPI que dans les circonstances suivantes :

- à titre de mesure provisoire (à court terme) avant la mise en œuvre de mesures de maîtrise;
- lorsque d'autres mesures de maîtrise ne sont pas disponibles ou adéquates;
- au cours d'activités comme l'entretien, le nettoyage et la réparation lorsque des mesures de maîtrise avant l'exposition sont irréalisables ou inefficaces;
- dans des situations d'urgence.

Qui doit assumer les coûts des ÉPI selon la loi?

En vertu de la loi, les travailleurs doivent porter des équipements de protection au travail lorsque requis. Il incombe, entre autres, aux employeurs de donner des directives sur les ÉPI requis, ainsi que sur leur entretien et nettoyage. Ils doivent également sensibiliser et former les travailleurs sur l'utilisation appropriée des ÉPI. Dans chaque province et territoire, il est clair que l'employeur est responsable de s'assurer du respect de ces exigences.

La loi ne précise toutefois pas toujours clairement qui doit assumer les coûts des ÉPI. La législation des provinces et territoires diffèrent sur ce point et pour certaines autorités législatives territoriales ou provinciales, cela dépend du type d'ÉPI requis. Par exemple :

- Les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut, le Québec et la Saskatchewan exigent que l'employeur fournisse gratuitement aux travailleurs tous les ÉPI choisis par le comité de santé et sécurité ou requis par la loi.
- La Colombie-Britannique, le Manitoba et le Yukon stipulent dans leur législation qui est responsable de chaque type d'ÉPI.
- L'Alberta exige des employeurs qu'ils fournissent aux travailleurs les ÉPI requis pour les interventions d'urgence, ainsi que les protections auditives et respiratoires requises pour le travail et qu'ils en assument les coûts. Les travailleurs doivent acheter et porter les ÉPI, comme les casques de protection, les bottes de sécurité, les vêtements ignifugés ou les protections des yeux requises par leur emploi.
- L'Ontario, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et les organismes qui respectent la législation du gouvernement fédéral du Canada utilisent le terme « fournit ». Toutefois, ce terme n'est pas toujours clairement défini et il faut en vérifier le sens dans sa province.

NE PAS OUBLIER : le résumé qui précède est de nature générale seulement. Pour toute information sur la législation et l'exigence de fournir des ÉPI, veuillez toujours vérifier l'interprétation juridique exacte auprès de votre <u>province ou territoire</u>.

Comment conçoit-on un programme d'ÉPI?

Un programme d'ÉPI doit être exhaustif. Il exige un engagement et une participation active de la direction, du personnel d'encadrement et des travailleurs à toutes les étapes, soit celles de la planification, de l'élaboration et de la mise en œuvre. Les éléments suivants sont essentiels à un bon programme d'ÉPI:

- la détermination des dangers et évaluation des risques
- le choix des mesures de maîtrise appropriées
- le choix des ÉPI appropriés
- l'ajustement
- l'éducation et la formation
- le soutien de la direction
- l'entretien
- la vérification du programme

La <u>politique de l'entreprise en matière d'hygiène et de sécurité au travail</u> doit être un énoncé de principes et de règles générales qui serviront de guides d'action. La direction doit avoir à cœur de mettre à exécution cette politique et les mesures adoptées, et les programmes d'ÉPI doivent avoir la même importance et être considérés comme aussi importants que les autres politiques, mesures et programmes de l'entreprise.

La nomination d'un coordonnateur de programme permettra de s'assurer que le programme est couronné de succès. Il incombe au coordonnateur de veiller à ce que tous les éléments du programme soient en place et opérationnels.

Un programme doit être soigneusement planifié, élaboré en détail et mis en œuvre méthodiquement. Les effets bénéfiques du programme doivent être largement diffusés et la date limite pour s'y conformer doit être fixée longtemps à l'avance. Si les travailleurs n'ont jamais utilisé d'ÉPI auparavant, il faudra leur accorder du temps pour choisir le style qui leur convient le mieux, pour s'habituer à porter les ÉPI et pour se conformer au programme sans que des mesures d'application soient prises avant la date fixée.

Remarque : Une mise en œuvre graduelle n'est pas acceptable lorsqu'il faut pénétrer dans une atmosphère dangereuse ou lorsque l'absence d'équipements de protection entraîne des risques considérables de blessure grave.

Plus la participation des travailleurs sera grande à toutes les étapes du programme, plus sa mise en œuvre et sa gestion en seront facilitées. Les utilisateurs doivent être sensibilisés à la raison d'être des ÉPI et recevoir la formation nécessaire pour les utiliser correctement. L'efficacité et l'acceptation de l'ensemble du programme tiennent en grande partie à la méthode utilisée pour sa mise en œuvre.

En outre, les travailleurs risquent de ne pas se conformer de bon gré au programme si un élément des équipements n'est pas esthétique, s'il n'est pas confortable ou si on le leur impose sans qu'ils aient eu leur mot à dire dans son choix. Si possible, offrez-leur le choix de différents modèles ou marques d'ÉPI requis (tout en conservant la protection appropriée).

Si un travailleur retire son ÉPI, ne serait-ce que pendant de courtes périodes, la protection qu'il offre sera considérablement réduite. La perte de protection durant cette période pourrait dépasser largement la protection assurée pendant que les équipements sont portés.

À titre d'exemple, pour être pleinement efficaces, les protecteurs auditifs doivent être portés sans arrêt durant l'exécution d'un travail bruyant. S'ils sont retirés ne serait-ce qu'un bref instant, la protection est fortement réduite. Le tableau qui suit illustre la protection maximale assurée par le port interrompu d'un protecteur auditif d'une efficacité idéale de 100 %.

À titre d'exemple, si un travailleur retire un protecteur auditif offrant une atténuation acoustique de 25 dB durant cinq minutes au cours d'une heure, la protection maximale sera ramenée à 11 dB tout au plus.

Incidence de l'interruption du port d'un protecteur auditif	
Temps retiré (au cours d'une heure)	La protection maximale de 25 dB est ramenée au nombre de dB suivant :
0 min	Aucune réduction
1 min	17
5 min	11
10 min	8
30 min	3
60 min	0

Source: Removal of hearing protectors severely reduces protection. Health and Safety Executive, R.-U. (pas de date de publication).

Pour être parfaitement efficaces, les protecteurs auditifs doivent être portés **EN TOUT TEMPS**.

Pourquoi devrait-on d'abord relever les dangers et procéder à une évaluation des risques?

La première étape de l'élaboration d'un programme d'ÉPI consiste à relever les dangers que présente le lieu de travail. Les pratiques de travail, les processus, les procédures de travail, l'équipement, les produits, l'aménagement du lieu de travail et différents facteurs doivent être examinés.

Une attention particulière doit être accordée aux exigences du travail, puisque certains types de risques exigent plusieurs ÉPI. Par exemple, le fait de travailler avec du chlore peut commander une protection respiratoire, cutanée et oculaire, puisque le chlore irrite le système respiratoire et les muqueuses de l'œil. Il importe de revoir continuellement les fiches de données de sécurité (FDS) puisqu'elles indiquent les dangers associés à des produits particuliers et formulent des recommandations en matière d'ÉPI.

Le comité de santé et de sécurité devrait faire partie intégrante de l'équipe qui relève les dangers et procède à l'évaluation des risques.

Quelles sont les étapes du choix des ÉPI?

Une fois la nécessité des équipements de protection individuelle établie, on procédera au choix du bon type d'équipement selon deux critères :

• le degré de protection nécessaire, et

• la pertinence des équipements en fonction de la situation (ainsi que la facilité d'utilisation et de maintien en bon état de l'équipement).

Le degré de protection et la conception des équipements de protection sont intimement liés, les deux agissant de façon générale sur leur efficacité, leur portabilité et leur acceptation.

Voici quelques lignes directrices concernant le choix des ÉPI.

a) Choisir les ÉPI correspondant au danger.

Il n'existe pas de méthode rapide pour choisir des équipements de protection individuelle et il faut choisir les équipements en fonction du danger. Dans certains cas, la même tâche se répète tout au long d'un cycle de travail, ce qui facilite le choix d'équipements appropriés. Dans d'autres, les travailleurs peuvent être exposés à plus d'un danger à la fois. Par exemple, un <u>soudeur</u> peut avoir besoin de protection contre les gaz de soudage, les rayons lumineux nocifs, le métal liquide et les éclats. Une protection multiple s'impose alors : masque et lunettes de soudage et appareil respiratoire approprié ou casque de soudage à alimentation d'air.

b) Demander conseil.

Prenez vos décisions en fonction d'une évaluation exhaustive, de l'acceptation des travailleurs et des types d'ÉPI disponibles. Une fois que vous avez déterminé vos besoins en matière d'ÉPI, faites des recherches et comparez les prix. Discutez de vos besoins avec des représentants de commerce expérimentés et demandez-leur de vous faire des recommandations. Exigez toujours des solutions de rechange et vérifiez les réclamations relatives aux produits et les résultats des essais. Avant de les approuver, essayez les ÉPI et mettez-les à l'essai afin de vous assurer qu'ils répondent à tous vos critères.

c) Faire participer les travailleurs aux évaluations.

La participation des travailleurs à la sélection de différents modèles d'ÉPI est extrêmement importante. Elle peut se faire en introduisant dans le milieu de travail les modèles approuvés afin que les travailleurs puissent en faire l'essai et les évaluer. On obtient ainsi de l'information sur l'ajustement, le confort et l'acceptation des travailleurs. Ceux-ci devraient pouvoir choisir entre deux ou trois modèles, selon leurs préférences, et les équipements devraient être attribués de façon individuelle.

d) Tenir compte du confort des ÉPI (ergonomie).

Si un équipement est inutilement lourd ou mal ajusté, il est peu probable qu'il soit porté. S'il n'est pas esthétique, s'il est inconfortable ou s'il est imposé sans que les travailleurs aient le choix entre différents modèles, la réaction ne sera pas favorable. Lorsque plusieurs types d'équipements sont portés ensemble, tenez compte des interactions (par ex., le port d'une protection oculaire interfèrera-t-il avec l'insonorisation des serre-têtes?). Cherchez autant que possible à faire preuve de souplesse dans le choix de l'ÉPI, pourvu qu'il réponde aux normes et aux lois requises.

e) Évaluer les coûts.

Le prix des ÉPI peut constituer un problème. Dans certains programmes, on utilise des respirateurs jetables, qui semblent bon marché. Il se peut toutefois qu'à l'usage un masque respiratoire à deux cartouches soit plus économique. À long terme, les mesures d'ingénierie peuvent s'avérer encore plus rentables et il faut les considérer avant les équipements de protection individuelle.

f) Étudier les normes.

Vérifiez les exigences de rendement reliées à toutes les normes afin de vous assurer que les équipements de protection réduiront ou élimineront l'exposition aux blessures. Exposés à des dangers plus graves que ceux pour lesquels ils sont conçus, les équipements ne procureront pas une protection adéquate.

Au Canada, il existe différentes normes et les plus récentes doivent orienter le processus de sélection. Par exemple, la norme CSA Z94.3-15 « Protecteurs oculaires et faciaux » indique les types de protecteurs oculaires recommandés pour certains risques professionnels. La fiche d'information Réponses SST sur les <u>protecteurs oculaires et faciaux</u> donne plus d'informations à ce sujet.

g) Vérifier l'ajustement.

Après la sélection, le processus d'ajustement s'impose. Chaque travailleur devrait bénéficier d'un ajustement individuel et apprendre comment porter et entretenir convenablement les ÉPI.

Dans certains cas, des programmes d'ajustement individuels devraient être mis sur pied et exécutés par des personnes qualifiées. Par exemple, pour la protection des yeux on pourrait faire appel à un optométriste, à un opticien, à un agent du fabricant ou à un membre du personnel spécialement formé, comme une infirmière.

Les protecteurs oculaires doivent couvrir la zone oculaire du sourcil à la pommette et du nez à la partie osseuse située sur le côté externe du visage et des yeux. Si les lunettes de sécurité ou les protecteurs oculaires sont portés sur le milieu de l'arête du nez, la protection contre les risques présentés par les particules projetées est réduite au point d'être parfois inexistante. Le degré de protection calculé ne sera atteint dans la pratique que si l'ÉPI est porté correctement en tout temps dans les situations à risque pour les travailleurs.

h) Effectuer régulièrement un entretien et des inspections.

Sans un entretien adéquat, on ne peut assurer l'efficacité des ÉPI. Cet entretien devrait comprendre l'inspection, le soin, le nettoyage, la réparation et le rangement adéquat.

L'inspection continue est sans doute l'élément le plus important de l'entretien. Effectuées avec soin, les inspections permettront de déceler les équipements endommagés ou défectueux avant qu'ils soient utilisés. Les ÉPI qui ne respectent pas les spécifications des fabricants, comme des lunettes aux verres rayés qui ont perdu la capacité de résister aux impacts, doivent être jetés.

Il faut élaborer des procédures qui permettent aux travailleurs d'obtenir de nouveaux ÉPI ou des pièces de rechange d'ÉPI endommagés et qui les aident à les garder propres. Par exemple, les appareils de protection respiratoire nécessitent un programme de réparation, de nettoyage, d'entreposage et d'essais périodiques.

Il est parfois plus dangereux de porter des ÉPI mal entretenus ou défectueux que de n'en pas porter. Les travailleurs ont un faux sentiment de sécurité et se croient protégés alors qu'en réalité ils ne le sont pas.

i) Fournir de l'éducation et de la formation.

Aucun programme ne peut être complet sans éducation ni formation visant à s'assurer que les ÉPI sont efficacement utilisés. L'éducation et la formation doivent traiter de l'importance des ÉPI, de la façon de les adapter et de les porter, de les ajuster pour en tirer la protection maximale et d'en prendre soin.

Elles doivent souligner les grands objectifs du programme et le fait que des mesures d'ingénierie ont d'abord été envisagées comme première stratégie de prévention. Il n'est pas suffisant d'exiger d'une personne qu'elle porte un appareil respiratoire parce que la direction ou la loi l'exige. Si l'appareil respiratoire est conçu pour prévenir des troubles respiratoires, les travailleurs doivent être informés des risques.

Les travailleurs et leurs superviseurs devront être sensibilisés et formés pour savoir quand, où, pourquoi et comment utiliser l'équipement afin d'obtenir le degré de protection nécessaire. La formation doit s'adresser aux travailleurs qui sont régulièrement exposés aux dangers et à ceux qui peuvent l'être à l'occasion, par exemple, en cas d'urgence ou lorsqu'ils doivent travailler temporairement dans des zones dangereuses.

j) Obtenir l'appui de tous les services.

Lorsque le programme est en cours, vous devrez compter sur la participation de la direction, du personnel médical et du personnel de sécurité, du personnel de supervision, du comité de santé sécurité, des travailleurs et même des fournisseurs des équipements choisis.

Les programmes d'éducation et de formation devraient se poursuivre sur une base régulière.

k) Vérifier l'efficacité du programme.

Comme pour tout autre programme ou procédé adopté dans une entreprise, on doit surveiller l'efficacité du programme d'ÉPI par l'inspection de l'équipement et la vérification des modes de fonctionnement.

Il est d'usage de procéder à des vérifications annuelles, mais il est conseillé de vérifier plus fréquemment les zones critiques.

Il serait utile de comparer les données actuelles sur le rendement en matière de sécurité à celles obtenues avant le début du programme. Cette comparaison permettrait de déterminer la réussite ou l'échec du programme.

Comment faire la promotion d'un programme d'ÉPI?

L'objectif général d'un programme d'accroissement de la sécurité des lieux de travail devrait être soutenu par une stratégie de promotion soigneusement élaborée. Celle-ci sera axée sur les points suivants :

- la participation active de la direction et des travailleurs au programme et leur sentiment de responsabilité à son égard,
- le bien-fondé du programme, et
- le déroulement du programme.

Le succès du programme d'ÉPI dépend de la collaboration et de l'appui de tous les intéressés. Les chances de réussite seront plus grandes si on démontre que les mesures de maîtrise à la source et le long de la trajectoire ont été analysées efficacement et de manière exhaustive.

Pourquoi tant de précautions à l'égard des ÉPI?

Les programmes d'ÉPI entraînent souvent un faux sentiment de sécurité; on croit en effet à tort qu'un travailleur est entièrement protégé du seul fait qu'il porte un équipement de protection. Il ne faut pas négliger les principes élémentaires de sécurité comme l'entretien des locaux et les mesures d'ingénierie.

Les ÉPI répondent à des critères qui ne reposent que sur une évaluation sommaire des conditions de travail réelles. Les ÉPI ne doivent pas être portés en présence de dangers plus graves que ceux pour lesquels ils sont spécifiquement conçus. Il faut tenir compte des incertitudes dans l'évaluation des dangers potentiels. Malheureusement, les critères qui président à la conception des ÉPI ne peuvent pas prévoir toutes les éventualités.

Le port d'équipements de protection individuelle ne doit pas en soi créer un danger plus grand. À titre d'exemple, les gants protègent la peau pendant la manipulation d'équipement mobile, mais ils peuvent causer un risque d'empêtrement dans le maniement d'une perceuse à colonne ou d'un tour à métaux.

La plupart des organismes de réglementation exigent que les ÉPI ne soient utilisés que lorsque l'employeur a pris toutes les mesures nécessaires en matière de mesures d'ingénierie, de pratiques de travail, de maîtrises administratives et d'hygiène pour maîtriser les risques.

Les ÉPI ne peuvent constituer la première option de protection puisque l'objectif d'un programme de santé et sécurité au travail consiste à prévenir les blessures et les maladies professionnelles. Le recours aux ÉPI n'empêche pas les incidents de survenir. Ils n'éliminent pas les dangers. Ils ne font que minimiser l'exposition ou diminuer la gravité d'une blessure ou d'une maladie. Pour ces raisons, les ÉPI sont souvent qualifiés de « mesures de dernier recours ».

Quel est un exemple d'une liste de vérification d'un programme d'ÉPI?

Le responsable du programme d'ÉPI devrait tenir compte des éléments suivants :

Conception d'un programme d'ÉPI

- Assurer la « hiérarchie des mesures de maîtrise » des risques, comme l'élimination, la substitution, les mesures d'ingénierie et les mesures administratives, qui doivent être appliquées en premier lieu. L'ÉPI demeure une mesure de dernier recours.
- Obtenir la participation active de tous les intéressés.
- Veiller à la désignation d'un responsable de programme.
- Procéder à la mise en place graduelle du programme selon un calendrier établi.
- Réévaluer le programme de façon continue.

Stratégie de promotion

- Faire connaître l'engagement de la direction à l'égard du programme.
- Veiller à l'adoption par l'entreprise d'une politique claire et concise.
- Évaluer le programme d'éducation.

Détermination des dangers et évaluation des risques

- Étudier les pratiques de travail, les méthodes de travail, le matériel et l'aménagement des installations.
- Recourir à des techniques d'analyse des risques professionnels afin d'intégrer à certaines opérations des principes et des pratiques de santé et de sécurité reconnus.

Choix des ÉPI

- Choisir des ÉPI correspondant aux dangers.
- Demander conseil sur les meilleurs choix possible.
- Dans la mesure du possible, procéder à des essais en milieu de travail.
- Tenir compte du confort des ÉPI.
- Évaluer les coûts de leur utilisation.
- Veiller à ce qu'ils correspondent aux normes (p. ex., CSA, ONGC, NIOSH, ANSI).

Adaptation et port des ÉPI

- Inclure l'adaptation des ÉPI aux personnes.
- Observer ou examiner les utilisateurs afin de s'assurer qu'ils portent les ÉPI et qu'ils les portent correctement.

Entretien

- Veiller à ce que les travailleurs sachent comment procéder régulièrement à l'entretien et à l'inspection de leurs ÉPI.
- Veiller à ce que les travailleurs puissent reconnaître les problèmes ou les défauts de leurs ÉPI pendant l'inspection préalable ou pendant qu'ils portent/utilisent leurs ÉPI.

Éducation et formation

- Voir à ce que tous les utilisateurs, les superviseurs, les sélectionneurs, les acheteurs et les magasiniers soient sensibilisés et formés.
- Veiller à ce que les programmes d'éducation et de formation soient continuellement offerts.

Vérification du programme

- Évaluer le programme au moins une fois l'an.
- Comparer les dossiers de production et les registres de sécurité.

Responsabilités des travailleurs :

Utilisation des ÉPI appropriés

• Veiller à porter les ÉPI convenant à la tâche. En cas de doute, s'adresser au responsable de la sécurité.

Entretien et inspection

- Inspecter les ÉPI avant et après chaque utilisation.
- Prendre soin des ÉPI en tout temps.
- Nettoyer tous les ÉPI après usage.
- Réparer ou remplacer les ÉPI brisés ou endommagés.
- Ranger les ÉPI dans un endroit propre et sec, à l'abri des rayons du soleil et des contaminants.

Éducation et formation

- Participer à l'éducation et à la formation sur la façon d'ajuster, de porter et d'entretenir les ÉPI
- Poser des questions afin de s'assurer qu'on sait quand porter des ÉPI, lesquels porter et pour quelles raisons.

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2017-10-03

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.